

**COMMUNE DE COURVIERES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019  
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières  
Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON  
Secrétaire : Mme Dominique GEISSBUHLER  
Membres présents : 8  
Membres absents : 0  
Membres absents excusés : 1  
Membres ayant participé au vote : 8

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte rendu du 13 décembre 2018**
- 2. Travaux 2019**
- 3. Urbanisme**
  - Projet nouveau quartier
  - Sécurisation entrée du Village
- 4. CCAS**
- 5. Bois**
- 6. Associations**
  - ADMR
  - Demandes de subventions
- 7. Motion Urgences de Pontarlier (CHIHC)**
- 8. Questions diverses**

**1. Approbation du compte rendu du CM du 13 décembre 2018**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2018 est approuvé.

## **2. Travaux 2019**

### **– Appartement de l'École**

Le problème d'infiltration d'eau dans ce logement a été enfin trouvé, il s'agissait d'un tuyau d'eau défectueux qui était non visible (passage dans une dalle béton).

Une déclaration de ce sinistre a été transmise à l'assurance avec un rendez-vous pour expertise le 22 mars.

L'entreprise PICARD a réalisé un devis pour la réfection du couloir, de l'entrée et de la cuisine pour un montant de 2 500 €.

La salle de bains vétuste est également à rénover, deux propositions ont été demandées, A Courdier pour les sanitaires (3 970 €) et Atouscarreaux pour faïence, plafond et sol (2 860 €).

Le Conseil municipal valide ces travaux qui font l'objet d'une demande de subvention DETR.

### **– Monument aux Morts**

La Marbrerie Gauthier a réalisé un devis de réfection du Monument et des abords pour un montant total de 19 902 €.

Dole Paysage a réalisé un devis de 9 140 € pour le mur de soutènement côté Centre d'Accueil.

Plusieurs demandes de subvention ont été effectuées pour la DETR, l'ONAC (Anciens combattants), le Souvenir Français.

Le montant maximum de ces travaux pourra être revu à la baisse selon les différentes options retenues.

### **– Atelier municipal / Salle des Associations**

L'entreprise Frédéric LOCATELLI a réalisé un devis pour le bardage et la création d'une nouvelle porte permettant un accès au local demandé par l'ASL. Le montant de ces travaux s'élève à 16 661.37 €. Un dossier de demande DETR a également été déposé pour ces travaux.

Les sanitaires de la salle des associations sont également à reprendre. Un devis d'un montant de 1 510 € a été transmis par l'entreprise Frédéric Locatelli pour la partie menuiserie.

La proposition de l'entreprise Alban COURDIER pour le remplacement des sanitaires s'élève à 1 718 €.

Ces travaux font partie d'un programme de subvention DSIL.

### **– Église**

Un certain nombre de vitraux sont abîmés ou en mauvais état. Un spécialiste s'est déplacé pour réaliser un diagnostic. Le montant des travaux s'élèverait à 8 200 €. Un dossier de subvention pourrait être déposé avant juin 2019.

### **– Alambic**

Un problème est survenu sur l'alambic, cela a dû nécessiter des travaux pour le remettre en état. Les distillations pourront reprendre dès le 15 mars.

## **3. Urbanisme**

### **– Projet nouveau Quartier**

Une réunion de travail eu lieu avec la participation du cabinet COLIN et d'un représentant du service des routes départementales afin d'étudier les différentes possibilités de sécurisation d'entrée du village et d'accès au nouveau quartier.

Le projet retenu pourrait être la création d'un plateau à l'entrée du village en lien avec l'accès pour le nouveau quartier et la rue du Château d'eau.

L'accès du futur lotissement serait réalisé côté nord de la parcelle à bâtir avec une voirie à double sens qui déboucherait sur la RD 9.

Par 7 voix pour et 1 contre, le Conseil municipal décide de poursuivre ce projet.

La commune a chargé l'EPF (Établissement Public Foncier) de finaliser l'achat d'un reliquat de terrain (environ 371m<sup>2</sup>) appartenant à M. et Mme Bernard GRESSET. Cette bande de terrain attenante à la parcelle achetée en 2018 fait partie du projet global pour la réalisation du lotissement, il était prévu qu'elle soit cédée dans les mêmes conditions.

## 4. CCAS

La loi NOTRe apporte une souplesse et liberté d'organisation pour les communes de moins de 1 500 habitants pour assurer l'action sociale de proximité. Ces communes peuvent donc dissoudre leur CCAS.

Les biens (bois et terre) appartenant au CCAS seront à transférer à la commune.

Toutefois le Conseil municipal souhaite le maintien d'une commission sociale, les membres de cette commission seront nommés lors du prochain Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les sommes actuellement inscrites au budget du CCAS ainsi que les biens seront transférés au budget principal de la commune.

## 5. Bois

### – Régime forestier

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de CUVIER :

section	N° parcelle	LIEUDIT	contenance totale (ha)	contenance à appliquer au RF (ha)
AE	14	Bois des Auges	0 ha 35 a 87 ca	0 ha 35 a 87 ca
AE	138	Bois des Auges	0 ha 06 a 54 ca	0 ha 06 a 54 ca
<b>Total demande d'application du régime forestier</b>				<b>0 ha 42 a 41 ca</b>

Le Conseil municipal assure que les parcelles sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la demande sont : amélioration du patrimoine forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à ces propositions et demande à l'ONF de présenter un dossier d'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

### – Achat de parcelle

M. LHOMME de Bief du Fourg a envoyé un courrier à la Mairie pour proposer la vente de sa parcelle de bois (jeune plantation) qui jouxte la forêt communale. Cette parcelle d'une contenance de 14a est estimée au prix de 1 000 €.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## 6. Associations

### – ADMR

L'ADMR du Doubs a sollicité le Conseil municipal pour la mise en place d'une convention de référencement simple de Téléassistance Filien. L'objectif du partenariat est de mettre en œuvre des moyens communs pour assurer la sécurité de toute personne du village fragilisée par l'âge, la

maladie, l'isolement ou le handicap en situation de maintien à domicile.

Pour faciliter les démarches de la mise en place du système de téléassistance, M. le Maire propose d'aider les personnes qui en feront la demande pour prise en charge des frais d'installation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et décide à l'unanimité des membres présents la participation à hauteur de 20 € par personne.

#### – **Demandes de subventions**

Plusieurs demandes de subvention sont arrivées à ce jour en Mairie. Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil municipal décident :

- de verser la subvention pour la coopérative scolaire à hauteur de 8 € / élève et par an et d'attribuer un montant de 38 € / élève et par an pour l'achat des fournitures scolaires, à raison de 56 élèves pour l'année 2019 ;
- de verser une subvention à hauteur de 110 € / élèves pour la classe de mer 2019, à raison de 10 élèves pour l'année 2019 ;
- de verser une subvention pour le club de Handball à Levier à hauteur de 30 € / enfant à raison de 3 licenciés pour l'année 2019, soit 90 €.

### **7. Motion Urgences de Pontarlier (CHHC)**

Le Conseil municipal a pris connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des Urgences du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté de Pontarlier que les administrés de notre commune peuvent être appelés à fréquenter.

Il décide de s'associer aux légitimes revendications des personnels qui souhaitent fonctionner dans des conditions décentes tant pour eux-mêmes, personnels soignants des Urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et de l'Unité Hospitalière de Très Courte Durée, que pour la qualité des soins et la sécurité due aux patients.

Il prend une motion pour appuyer les revendications du Personnel, s'associer aux démarches du Maire de Pontarlier auprès de l'ARS et prier le Directeur du CHHC de bien vouloir négocier au plus vite les embauches nécessaires afin que les conditions de travail du personnel redeviennent normales, de qualité et de sécurité avec un personnel renforcé plus disponible pour les patients.

### **8. Questions diverses**

#### – **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Il convient de nommer 3 suppléants à cette commission : M. Benjamin LHOMME, M. Xavier CLEMENT, Mme Jocelyne VUILLEMIN

#### – **Demande de concession au columbarium**

Suite à une demande, le Conseil municipal propose de se documenter sur la réglementation et sur les usages existants. Bernard GIRARD est chargé de s'informer sur ce dossier.

#### – **Assainissement**

M. Paul RENAUD a demandé une exonération de la part fixe de la facture d'assainissement communal de 2018. Cette part fixe ayant été déjà payée par les nouveaux propriétaires, le Conseil municipal décide d'annuler la part fixe assainissement de M. Paul RENAUD.

– **Nuisances sonores**

M. Erwan JEANNERET a envoyé un courrier en recommandé à la Mairie concernant des nuisances sonores entre voisins. Le Maire s'est rendu à plusieurs reprises chez les personnes concernées pour proposer une conciliation. La communication étant difficile entre les protagonistes, aucune solution à ce jour n'a pu être trouvée.

– **Ecole**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019 étant à la baisse, Mme LACROIX, Inspectrice d'académie sur Pontarlier a informé les élus et les enseignants d'une éventuelle fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.